

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6
Téléphone : 514 872-3000
ville.montreal.qc.ca/commissions
commissions@ville.montreal.qc.ca

COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

Consultation prébudgétaire – budget 2020

RECOMMANDATIONS

À la suite de la consultation prébudgétaire en vue de l'élaboration du budget 2020 de l'agglomération de Montréal, la Commission sur les finances et l'administration (CFA) remercie le Service des finances pour sa collaboration.

La Commission est très fière d'avoir procédé à cette première consultation prébudgétaire et remercie les Montréalais et Montréalaises pour leur participation et la qualité de leurs interventions.

Plusieurs participants et participantes à la consultation ont fait part de leur enthousiasme à collaborer à cet exercice et ont remercié l'Administration pour cette opportunité de s'exprimer sur les enjeux budgétaires montréalais.

Au terme de cet exercice, la CFA formule les recommandations suivantes à l'Administration :

1) BONIFIER LE PROCESSUS DE CONSULTATION PRÉBUDGÉTAIRE

CONSIDÉRANT que, malgré la quantité d'opinions reçues, plusieurs questions du document de consultation n'ont pas fait l'objet d'une analyse ou d'une réponse des participants et participantes ;

CONSIDÉRANT qu'avec le peu de commentaires reçus sur ces questions, il est difficile pour la Commission de dégager des consensus et de faire des recommandations à l'Administration sur tous les thèmes proposés ;

CONSIDÉRANT que certains thèmes du document de consultation auraient pu faire l'objet d'une consultation publique en soi (par exemple, le budget participatif et l'écofiscalité) ;

CONSIDÉRANT le volet pédagogique des consultations prébudgétaires pour les citoyens et citoyennes ;

La Commission recommande de :

R-1

Limiter le nombre de sujets abordés par l'Administration lors des consultations prébudgétaires subséquentes ;

R-2

Vulgariser et simplifier au maximum le document de consultation afin qu'il soit le plus accessible et compréhensible possible ;

R-3

Identifier préalablement les thèmes pouvant être abordés de façon individuelle lors des consultations prébudgétaires subséquentes ;

2) L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE : LES GRANDS DÉFIS

2.1) PISTES D'OPTIMISATION ET RÉVISION DE L'OFFRE DE SERVICE

CONSIDÉRANT le déficit structurel auquel réfère le document de consultation prébudgétaire ;

CONSIDÉRANT que plusieurs participants et participantes ont mentionné la nécessité pour la Ville de mieux contrôler ses dépenses ;

CONSIDÉRANT que les municipalités, en tant que gouvernements de proximité, sont appelées à intervenir dans plusieurs champs d'activités qui relèvent des compétences du gouvernement du Québec, sans que l'assiette fiscale ou que les compensations gouvernementales couvrent les besoins réels ;

CONSIDÉRANT la sanction, le 16 juin 2017, de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs qui ouvre la voie à de nouvelles sources de revenus pour les municipalités (PL 122) ;

CONSIDÉRANT que plusieurs enjeux qui relèvent de la compétence du gouvernement du Québec ont des effets directs sur le quotidien des Montréalais et Montréalaises et sur les coûts des services municipaux ;

CONSIDÉRANT que certains participants recommandent que la Ville recentre son budget en fonction de ses compétences et dirige les demandes citoyennes qui concernent les paliers supérieurs vers ces derniers ;

CONSIDÉRANT la nécessité de faire la démonstration que les élus de l'agglomération de Montréal effectuent une saine gestion des fonds publics avant de solliciter des transferts supplémentaires des paliers de gouvernement supérieurs;

CONSIDÉRANT que les élus disposent de peu de données pour comparer les coûts des services donnés en régie (à l'interne) versus à contrat (à l'externe) ;

La Commission recommande de :

R-4

Mettre en place un exercice serré de contrôle et de réduction des dépenses de la Ville ;

R-5

Documenter et comparer les pratiques, les coûts et la qualité des services municipaux effectués en régie (à l'interne) et à contrat (à l'externe) afin d'identifier les économies qui pourraient rapidement être faites ;

R-6

Dresser un portrait des dépenses et investissements de la Ville, en précisant le palier gouvernemental dont relève la compétence et pour lesquelles la Ville est tenue d'intervenir, afin d'établir les montants pour lesquels elle devrait être compensée.

R-7

Réviser l'offre de service de la Ville de façon à ce qu'elle concorde avec ses compétences et le budget dont elle dispose ;

2.2) DIVERSIFIER LES SOURCES DE REVENUS

CONSIDÉRANT le déficit structurel auquel réfère le document de consultation prébudgétaire ;

CONSIDÉRANT la sanction, le 16 juin 2017, de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs qui ouvre la voie à de nouvelles sources de revenus pour les municipalités (PL 122) ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec (PL 121) ;

CONSIDÉRANT la négociation actuelle du prochain Pacte fiscal avec le gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT que, pour être efficaces, certaines mesures fiscales doivent possiblement être mises en œuvre à l'échelle de l'agglomération, voire de la Communauté métropolitaine de Montréal ;

CONSIDÉRANT que la Ville doit demeurer compétitive en matière de taxation afin de freiner l'étalement urbain et l'exode de ses familles et de ses entreprises ;

La Commission recommande de :

R-8

Étudier la faisabilité, la pertinence et les impacts de capter de nouveaux revenus via certains mécanismes, tels que :

- Augmenter les droits de mutation immobilière sur les propriétés de grande valeur ;
- Taxer les transactions sur les plateformes de partage de logement locatif et commercial (ex. Airbnb) ;
- Taxer les panneaux de publicité, à l'instar de ce qui se fait à Toronto ;
- Taxer les transactions immobilières effectuées par des investisseurs étrangers ;
- Taxer l'achat-revente effectué dans un court laps de temps pour limiter la spéculation ;

R-9

Faire des représentations auprès du gouvernement du Québec en vue de mettre fin aux compensations tenant lieu de taxes et de recevoir 100% de la valeur des taxes des édifices gouvernementaux ;

R-10

Faire les représentations nécessaires auprès des Villes liées et de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) advenant qu'il soit avantageux pour la Ville et les municipalités avoisinantes d'appliquer certaines mesures fiscales à une échelle plus grande que la Ville ;

R-11

Conclure les représentations auprès du gouvernement du Québec pour obtenir 1% de point de TVQ, sans que ce gain ne mène à des réductions d'autres transferts destinés aux municipalités ;

R-12

Demander le rapatriement d'une portion du Fonds vert alimenté par la bourse du carbone afin que la Ville accentue et accélère la mise en œuvre de mesures de lutte aux changements climatiques adaptées à la réalité montréalaise ;

R-13

Faire des représentations auprès du gouvernement du Québec afin que les sommes allouées à l'entretien du transport en commun soient améliorées substantiellement ;

R-14

Amorcer des représentations auprès du gouvernement du Québec pour mettre en place un Fonds en aménagement et urbanisme durable.

3) INVESTISSEMENTS DANS LES INFRASTRUCTURES ET LA GESTION DE LA DETTE: AVENUES, SOLUTIONS ET INCIDENCES

CONSIDÉRANT les préoccupations de certains participants et participantes à l'égard du contrôle des dépenses de la Ville et de sa dette ;

CONSIDÉRANT le peu de commentaires reçus par la Commission en lien avec les questions de paiement au comptant et la cadence des travaux de rattrapage du déficit d'entretien des actifs ;

CONSIDÉRANT les coûts importants qui seraient associés, à long terme, à une réduction de la cadence des travaux de rattrapage du déficit d'entretien des actifs ;

CONSIDÉRANT la hausse anticipée des taux d'intérêt et son impact sur le poids de la dette de la Ville et sur les finances publiques ;

La Commission recommande de :

R-15

Maintenir la cadence des travaux, maintenir la stratégie du paiement au comptant et respecter la Politique de gestion de la dette, autant que faire se peut ;

R-16

Améliorer la coordination des travaux de façon à augmenter la fluidité de l'ensemble des déplacements dans l'agglomération de Montréal ;

4) VERS UN BUDGET PARTICIPATIF

CONSIDÉRANT l'accueil enthousiaste manifesté par les participants et participantes à l'égard de l'implantation d'un budget participatif à Montréal ;

CONSIDÉRANT toutefois le peu de mémoires axés spécifiquement sur les modalités concrètes du budget participatif à adopter pour Montréal ;

CONSIDÉRANT que la Commission ne possède pas l'expertise pour faire des recommandations quant aux modalités optimales d'un budget participatif pour la métropole ;

CONSIDÉRANT la diversité de formules de budget participatif expérimentées à ce jour dans d'autres villes et dans certains arrondissements montréalais ;

CONSIDÉRANT que la Commission accueille favorablement l'idée de mettre en place un budget participatif ;

La Commission recommande de :

R-17

Documenter les expériences de budget participatif dans les autres villes et arrondissements montréalais afin d'établir une formule adaptée à la gouvernance montréalaise ;

R-18

Élaborer un cadre général qui prévoit et incite à la mise en place de budgets participatifs à l'échelle des arrondissements ;

5) L'ÉCOFISCALITÉ

CONSIDÉRANT l'importance de préparer la Ville de Montréal aux changements climatiques ;

CONSIDÉRANT l'accueil favorable manifesté par les participants et participantes à l'égard de la mise en place progressive de mesures écofiscales ;

CONSIDÉRANT que le principe d'utilisateur-payeur pourrait permettre d'assurer que chacun paie le juste coût pour son empreinte écologique et l'utilisation des ressources ;

CONSIDÉRANT que ces mesures écofiscales ne doivent pas appauvrir les citoyens et citoyennes vulnérables ;

CONSIDÉRANT la consommation d'eau potable actuelle des Montréalais et Montréalaises ;

CONSIDÉRANT que l'écofiscalité peut être un moyen efficace pour changer les comportements inadéquats et assurer une consommation plus responsable des ressources ;

CONSIDÉRANT que la majorité des provinces du Canada ont mis en place une consigne sur le verre ;

Considérant l'iniquité d'accès au transport collectif sur le territoire montréalais et dans les Villes liées ;

La Commission recommande de :

R-19

Accélérer et terminer rapidement l'implantation des compteurs d'eau dans les industries, commerces et institutions (ICI) ;

R-20

Amorcer l'analyse et déterminer, dans le cadre du déploiement de la tarification de l'eau, le juste coût devant être facturé aux grands consommateurs dans les ICI ;

R-21

Étudier la faisabilité, la pertinence et les impacts de capter de nouveaux revenus via des mécanismes de tarification à l'égard de sujets tels que :

- L'usage récréatif de l'eau ;
- Les contenants à usage unique ;
- Les infrastructures hors site liées aux nouveaux développements (ex. Projet Royalmount) ;
- La collecte des matières résiduelles ;

R-22

Demander au gouvernement du Québec de mettre en place une consigne sur le verre ;

**6) LES EFFETS DU DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2020-2021-2022
SUR LES CHARGES FISCALES**

CONSIDÉRANT le rôle central du logement abordable et social pour assurer la mixité sociale dans nos quartiers montréalais ;

CONSIDÉRANT l'importance de mettre en place des mesures pour permettre aux familles et aux aînés de se loger adéquatement dans la métropole ;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir les commerces de proximité et la vitalité de nos artères commerciales pour entretenir la vie de quartier des Montréalais et Montréalaises ;

CONSIDÉRANT que, parmi l'ensemble des ménages de l'agglomération, le tiers (33,4 %) consacre 30 % et plus de leur revenu à se loger et 16,7 % ont un taux d'effort de 50 % et plus ;¹

La Commission recommande de :

R-23

Évaluer la faisabilité et l'impact d'un programme de report des impôts fonciers pour certaines catégories de propriétaires, lesquels seraient exigibles au moment de la vente d'un actif ;

R-24

Évaluer les impacts d'attribuer un statut fiscal différencié pour les coopératives et OBNL d'habitation et, si nécessaire, faire des représentations auprès du gouvernement du Québec pour modifier la *Loi sur la fiscalité municipale* en ce sens.

R-25

Mettre en place une redevance réglementaire visant l'inoccupation de certains locaux commerciaux.

R-26

Faire des représentations auprès du gouvernement pour bonifier le Supplément au loyer, l'Allocation-logement et le Crédit d'impôt pour solidarité.

R-27

Continuer de réduire l'écart entre les taux de taxation non résidentiels et résidentiels.

Les recommandations ont été adoptées à l'unanimité lors de l'assemblée publique du 4 juin 2019.

¹ Agglomération de Montréal (2014) *Profil des ménages et des logements – Agglomération de Montréal – Édition 2014 p.21. (En ligne)*
http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/MTL_STATS_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PROFIL%20DES%20M%C9NAGES%20ET%20DES%20LOGEMENTS%20-%20AGGLOM%C9RATION%20DE%20MONTR%C9AL.PDF